

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 25 FÉVRIER 2025, À 18 H 00

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-059

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DONT L'OBJET CONCERNE PRINCIPALEMENT DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES ACCESSOIRES ET AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 février 2025, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-059, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

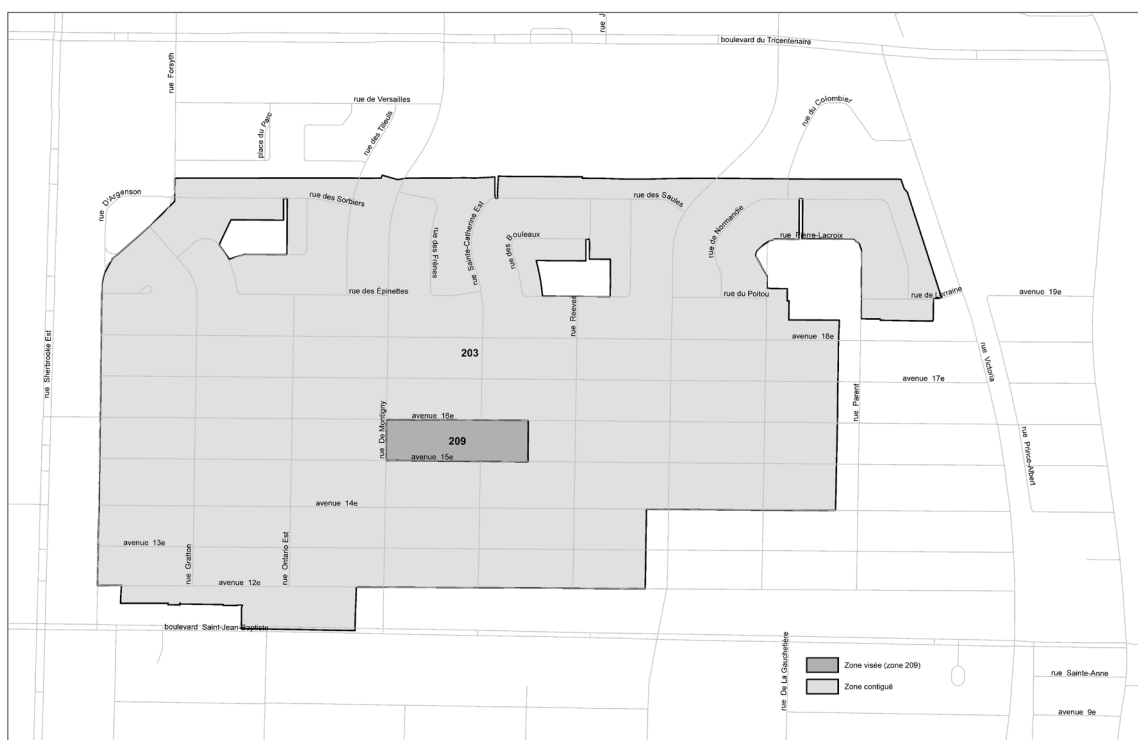
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 25 février 2025, à compter de 18 h 00 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise la mise à jour du règlement de zonage (RCA09-Z01), notamment les dispositions comprises au chapitre 10 du règlement, soit celles portant sur les usages accessoires et complémentaires, ainsi que d'autres ajustements mineurs.

ZONE 209



ZONE 376



QUE ce premier projet de règlement et les plans ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 février 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj